



AG2R LA MONDIALE

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Informations clés pour l'investisseur

ALM SELECTION CONVERTIBLES EUROPE
(Code ISIN : FR0010563718)
Ce FIA est géré par Agicam – Groupe AG2R LA MONDIALE
FIA soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement :

De classification « **Diversifié** », le FIA a pour objectif de réaliser sur un horizon minimum de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice « **Exane Convertibles Index Europe, dividendes réinvestis** ».

L'indice Exane Convertible Index Europe (ECI Europe) est constitué d'obligations convertibles dont les sous-jacents ont leur place de cotation principale dans un pays de la communauté européenne. L'indice est pondéré par les capitalisations pour le rendre comparable à une valorisation d'un portefeuille d'obligations convertibles.

La gestion du FIA repose dans un premier temps sur l'élaboration d'un scénario macroéconomique (taux de croissance, évolution des indices de prix).

La gestion du FIA réside dans un second temps dans la sélection et le suivi d'OPC. Une diversification efficace et une connaissance approfondie des caractéristiques de style des fonds sous-jacents permettent, selon les phases de marché, d'optimiser le positionnement du FIA.

Le FIA ALM Sélection Convertibles Europe est en effet investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion, à **90%** minimum de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou en parts ou actions de fonds d'investissement relevant de la Directive 2011/61/UE de droit français.

Le FIA peut investir dans des OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro (maximum **40%** de l'actif net du FIA). Le porteur peut par conséquent être exposé à un risque de change.

Le FIA est investi de manière discrétionnaire :

- à hauteur de **90%** minimum de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou de parts ou actions de fonds d'investissement relevant de la Directive 2011-61-UE de droit français. Ces FIA doivent répondre aux exigences de l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

Les OPC sélectionnés sont de classifications AMF ou catégories :

- « monétaires » et/ou « monétaires court terme » : jusqu'à **100%** de l'actif net ;
 - « Obligations et autres titres de créance internationaux » : jusqu'à **40%** de l'actif net ;
 - « Diversifié » : jusqu'à **100%** de l'actif net. Les OPC diversifiés sélectionnés sont eux-mêmes investis de façon prépondérante dans des obligations convertibles et des titres assimilés émis par des sociétés dont les sièges sociaux sont situés dans des pays membres de l'OCDE.
- dans la limite de **10%** de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire et obligataire émis sur les marchés réglementés de l'OCDE et de notation minimum BBB ou équivalent, d'après l'analyse de la société de gestion s'appuyant éventuellement sur les notes publiées par les émetteurs.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations émises par des agences de notation. Elle s'appuie principalement sur une analyse interne du risque de crédit. Ainsi, la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur est évaluée par la société de gestion indépendamment de son appréciation par les agences de notation.

Des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré de pays membres de l'OCDE peuvent être utilisés à titre de couverture dès lors que le FIA possède les actifs correspondant à l'exécution du contrat ou à l'exercice de l'option (ou titres assimilables) et/ou d'exposition lorsque le FIA détient les disponibilités. Des swaps ayant des contreparties notées A- minimum ou équivalent sont utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de change dans la limite de **15%** de l'actif net.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues tous les jours ouvrables auprès du dépositaire. Elles sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à **12H30**, exécutées sur la prochaine valeur liquidative et réglées en **J+3**.

Le FIA **réinvestit** son résultat net et les plus-values nettes réalisées.

Recommandation : Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans **5 ans**.

Profil de risque et de rendement :



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le FIA ALM Sélection Convertibles Europe est classé dans la catégorie [4] lié aux OPC majoritairement diversifiés qui entrent dans la composition de son actif net.

Risques importants pour le FIA non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : risque de baisse de la qualité d'un émetteur privé et/ou public ou de défaut de ce dernier.
- Risque de contrepartie : le FIA est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction.

- Cette donnée est basée sur la volatilité du FIA ;
- les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA ;
- la catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% TTC
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FIA sur une année	
Frais courants	1,33%(*)
Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

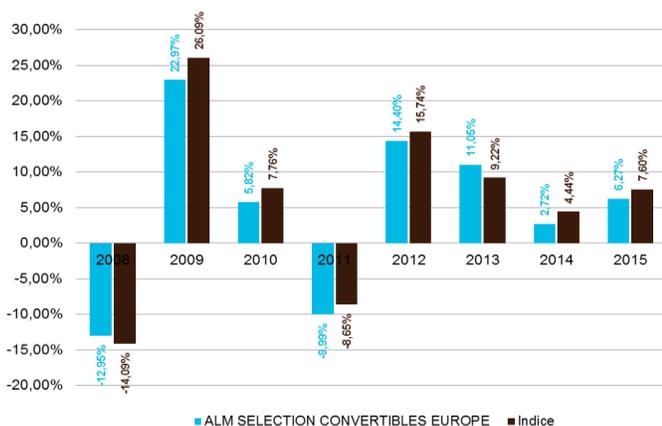
(*) Le chiffre des frais courants communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2015. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la page 6 du prospectus de ce FIA disponible auprès d'Agicam - 14 rue Auber 75009 PARIS.

Les frais courants comprennent : Les paiements à la société de gestion, aux administrateurs, dépositaire, conservateur et conseiller, les frais d'enregistrement, d'audit, de distribution et de rétrocession.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective, les frais de courtages, les taxes et coûts connexes, les frais de négociation, les appels de marge et les commissions en nature.

Performances passées :



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures ;
- Les frais courants ont été inclus dans le calcul des performances passées ; les frais d'entrée ont été exclus du calcul des performances passées ;
- La première émission de part eut lieu en **2008**.
- La monnaie dans laquelle les performances passées ont été évaluées est l'**euro**.

Les performances affichées ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité. A compter du 14/06/2016, le fonds a modifié sa stratégie d'investissement et son profil rendement/risque.

Informations pratiques :

- **Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA (prospectus /rapport annuel/document semestriel) :** toutes les informations concernant le FIA peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de la société de gestion : **Agicam - 14, rue Auber, 75009 Paris, www.agicam.fr.**
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion : **Agicam - 14 rue Auber - 75009 Paris.**
- **Fiscalité :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur ou distributeur du FIA.
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts :** toutes les informations concernant le FIA peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de la société de gestion : **Agicam - 14, rue Auber, 75009 Paris.**
- La responsabilité d'Agicam ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Agicam est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **14 juin 2016**.